

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2021**

**Date de convocation** : 2 Avril 2021

**Lieu et heure de la réunion** : la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la Mairie de MARSON à 20h30

**Présents** : Noel VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Annie WILK, Gérard HERMANT, Karine MUSART, Jean-Philippe LÉVÊQUE, Frédéric BOITEUX, Reine LE LUEL, Katia DAUTELLE, Anne-Françoise VALLERY, Jérôme MALLET

**Absents excusés** : Néant

**Désignation du secrétaire de séance** : Gérard HERMANT

**1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2021**

Une remarque : dans la liste de la composition du bureau de l'AF, il manque Gérard HERMANT. Ce point a été corrigé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte rendu

**2 - Approbation du compte de gestion**

Le compte de gestion identique au compte administratif est validé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

**3 - Approbation du compte administratif**

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section	Résultats propres à l'exercice	163 348,09	230 628,63	67 280,54
De	Solde antérieur reporté (ligne 002)		78 510,64	78 510,64
Fonctionnement	Excédent global	163 348,09	309 139,27	145 791,18
Section	Résultats propres à l'exercice	90 499,08	181 460,51	90 961,43
D'	Solde antérieur reporté (ligne 001)	77 760,65		-77 760,65
Investissement	Solde d'exécution positif ou négatif	168 259,73	181 460,51	13 200,78
Restes à réaliser	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Au 31 décembre	Investissement	12 675,00		-12 675,00
Résultats cumulés (y compris RAR)		344 282,82	490 599,78	146 316,96

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- 1) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 2) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- 3) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### 4 - Affectation du résultat 2020

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 (sans reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif)

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 6 avril 2021, le compte administratif communal 2020, qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de **145 791,18 €** :

Constatant que la section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître

\* un solde d'exécution global de + **13 200,78 €**

\* un solde de restes à réaliser de – **12 675,00 €**

n'entraînant pas de **besoin de financement**.

**Décide**, sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2021, le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- **Affectation en réserves (compte 1068)**, financement de la section d'investissement : **Néant**

- **report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 145 791,18 €**

- **report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 13 200,78 €**

#### 5 - Attribution des subventions de fonctionnement 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

COOP SCOLAIRE PRIMAIRE MARSON	140 €
AGM les Charmilles (Adhésion 2021) :	163 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Coupéville :	280 €
ACPA fourrières, Refuge Charlotte Even :	77 €
Familles Rurales (AFR Moivre) :	200 €
Association cantonale des Anciens Combattants :	35 €
FNACA, section de Marson :	35 €
Association sportive de Courtisols - ESTAN (3 inscrits) :	75 €
Association sportive de Courtisols (Basket) (1 inscrit) :	25 €
Fondation du Patrimoine	55 €
Association sportive de Courtisols – La Volontaire (1 inscrit) :	25 €
	-----
	1 110 €

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2021

## 6 - Indemnité gardien d'église et sonneur de cloches

Indemnisation du sonneur de cloches et du gardien de l'église pour les services rendus à la Commune en 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'indemniser les services rendus à la Commune en 2021 comme suit :

Gardiennage de l'église : 160 euros

Sonneur de cloches : 70 euros

Ces dépenses seront imputées au budget 2021 respectivement aux comptes 6282 et 621.

## 7 - Fixation des taux d'imposition 2021

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation des résidences secondaires (pas possible de 2020 à 2022), taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement de 0,2 % pour l'année 2021.

Pour 2021 : considérant que, **suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021**, le taux départemental de la taxe sur le foncier bâti 2020 de 15,51 % est automatiquement ajouté au taux communal de 12,57 % voté par la commune en 2020, le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti pour 2021 est fixé à 28,08 % **sans incidence pour le contribuable** (à l'exception de la hausse légale de 0,2 % de la valeur locative ou de toute modification de la valeur locative).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de maintenir les taux de 2020 et de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2021 comme suit :

- taxe d'habitation des résidences secondaires (pas possible de 2020 à 2022)

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **28,08 %**

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **15,49 %**

- cotisation foncière des entreprises : **14,39 %**

- de porter à la connaissance de la population que **ces taux sont identiques à ceux de l'année précédente**. Cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenté au-delà de la revalorisation générale des bases de 0,2 % décidée par l'État.

- de charger le Maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

## 8 - Examen du budget 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 363 229 €

Section d'investissement : 199 452 €

-----  
562 681 €

## **9 - Equipement de la salle des fêtes en micro HF**

Un des micros filaires de la sono est HS. Le Maire propose de le remplacer par une paire de micros HF plus performants et plus faciles d'utilisation

Coût 165 € TTC

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **10 - Avancement des travaux en cours**

Parc du Montier : début des travaux le 7 avril

Réfection voirie : réalisation en même temps que le Parc du Montier

## **11- Informations et questions diverses**

Le Lions Club de CHALONS EN CHAMPAGNE organise une collecte alimentaire. La Commune s'associe à ce projet. Vous pourrez apporter vos dons (boîtes de conserve d'environ 800g) à la Mairie

Fleurissement de la Commune : plantation des fleurs le 15 mai à 9h00

Journée citoyenne le 29 mai : poursuivre les aménagements comme le puits de la Madeleine et/ou de Mont Fercaut. Merci aux volontaires de nous rejoindre à 9h00 devant la Mairie.

**Prochain Conseil le mardi 18 Mai 2021 à 20h30 dans la salle du rez de chaussée de la Mairie**